

Règlement du SwimRun du Pays Blanc 2023

La Turballe / Piriac-sur-Mer / Mesquer-Quimiac

En s'inscrivant et en participant au SwimRun du Pays Blanc organisé par le Triathlon Côte d'Amour, chaque athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course et l'accepte. Les points non mentionnés dans ce règlement relèvent de la Réglementation sportive 2023 de la FFTri et de ses règles techniques et de sécurité concernant les disciplines enchaînées.

Article 1 – Les participants – L'inscription

Les organisateurs ont souscrit pour eux-mêmes, les bénévoles et les concurrents une assurance responsabilité civile. Ils déclinent toute responsabilité en cas d'accident, vol ou perte de matériel et/ou objet personnel. Chaque athlète fera preuve de respect envers les autres athlètes, les arbitres, les bénévoles et les organisateurs.

La course se fera obligatoirement en binôme sur la distance M ; en binôme ou en solo sur la distance S. L'épreuve est ouverte aux femmes et aux hommes nés en 2005 et avant, licenciés ou non-licenciés. Les mineurs devront fournir une autorisation parentale, à télécharger directement sur le site d'inscription en ligne. Les inscriptions se feront via notre partenaire BreizhChrono. Le chronométrage sera également assuré par cette société. Les résultats seront disponibles sur le site Klikego.

À l'inscription, les concurrents devront télécharger :

- pour les licenciés FFTri : la licence FFTri 2023,

- pour les non-licenciés : un certificat médical de moins d'un an au jour de l'épreuve indiquant l'absence de contre-indication à la pratique du SwimRun en compétition. Seule cette formulation sera acceptée.

Chaque équipier non-licencié devra prendre un pass' compétition lors de l'inscription en ligne. Le coût, reversé à la ligue de Triathlon, est inclus dans le montant de l'inscription.

Il y aura 3 catégories dans chacune des épreuves M et S en duo : Femme – Homme – Mixte ; 2 catégories sur l'épreuve S en solo : Femme – Homme. Les participants devront être capables de nager la distance prévue en eau vive et être en bonne condition physique. L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription ou d'interdire la participation d'un athlète.

Article 2 – Retrait des dossards et briefing

Les dossards seront à retirer aux heures prévues sur le programme, au village du Triathlon, Plage de Sorlock à Mesquer. En ce qui concerne les épreuves en binôme, les deux participants qui forment l'équipe devront être ensemble au moment du retrait des dossards pour valider leur présence.

Chaque athlète devra présenter sa licence ou un certificat médical pour les non-licenciés avec une pièce d'identité valable et devra émarger la liste des concurrents. Il sera remis à chaque solo : 1 chasuble et 1 puce de chronométrage ; à chaque équipe : 2 chasubles et 1 puce de chronométrage. Le reste de l'équipement est à la charge du participant. La présence de tous les concurrents au briefing d'avant course est obligatoire.



Article 3 – La course

- Règles de course

Les concurrents devront respecter les consignes énoncées lors du briefing sous peine de disqualification. Sur les épreuves en duo, les équipiers ne feront qu'un, toute sanction attribuée à l'un, s'appliquera à l'autre. Ils ne devront pas être distants de plus de 50 m sur terre et de 10 m dans l'eau et devront obligatoirement être ensemble lors des entrées et des sorties de l'eau où un arrêt pourra leur être imposé afin de reformer le binôme. Il est strictement interdit de plonger la tête la première dans l'eau.

En cas de mauvaises conditions climatiques, l'épreuve de natation pourra être raccourcie, voire annulée. En cas de réduction de parcours pour raison climatique ou autre, aucun remboursement total ou partiel ne pourra être réclamé.

Les sentiers et les plages que les athlètes emprunteront sont ouverts au public et donc à partager. Nous demandons aux athlètes de faire preuve de respect et de sympathie. Certaines portions du parcours étant ouvertes à la circulation, les coureurs devront respecter le code de la route.

- Parcours

Le stationnement sera difficile à proximité du départ. Ainsi, des navettes seront mises en place au départ de Sorlock-Mesquer. Le choix de l'utilisation de la navette vous sera proposé au moment de votre inscription.

POUR LA DISTANCE M

Le départ de l'épreuve se fera Plage des Bretons à La Turballe. L'arrivée sera située au village du Triathlon, plage de Sorlock à Mesquer.

La longueur totale de la course est de 17,8 km avec 14 km de trail et 3,8 km de natation.

La partie pédestre comprend 7 tronçons de 1 à 4 km pour le plus long.

La partie natation comprend 6 tronçons de 300 à 1 000 m pour le plus long.

Cinq ravitaillements seront mis en place sur le parcours : 1^{er} ravitaillement "liquides", 2^e "liquides et solides", 3^e "liquides", 4^e "liquides et solides" et 5^e "buffet d'arrivée". Merci de prévoir votre gourde flasque, aucun gobelet ne sera fourni.

Sur cette épreuve, une barrière horaire sera appliquée. En effet, si à partir de 15h30, un binôme arrivait à la plage de Brambell, il se verrait retirer sa puce de chronométrage et refuser l'accès à la natation. En outre, il aura la possibilité de terminer l'épreuve en course à pied.

POUR LA DISTANCE S

Le départ de l'épreuve se fera Plage Saint-Michel à Piriac-sur-Mer. L'arrivée sera située au village du Triathlon, plage de Sorlock à Mesquer.

La longueur totale de la course est de 11 km avec 9 km de trail et 2 km de natation. La partie pédestre comprend 7 tronçons de 1 à 4 km pour le plus long.

La partie natation comprend 6 tronçons de 200 à 400 m pour le plus long.

Trois ravitaillements seront mis en place sur le parcours : 1^{er} ravitaillement "liquides", 2^e "liquides et solides" et 3^e "buffet d'arrivée". Merci de prévoir votre gourde flasque, aucun gobelet ne sera fourni.



- Environnement

Le Triathlon Côte d'Amour s'engage dans le développement durable : limitation de l'impact sur la nature, tri sélectif des déchets, signalétique claire mais adaptée au milieu fragile.

Les athlètes devront conserver leurs emballages de barres, gels ou autres sur eux et les jeter dans les zones de propreté prévues après chacun des ravitaillements. Tout athlète qui ne respectera pas cette règle sera immédiatement disqualifié. Les athlètes devront rester sur les itinéraires balisés afin de ne pas piétiner la faune et la flore de cet environnement fragile.

- Sécurité / Secours

Sur mer, la sécurité sera assurée par des kayaks positionnés sur chaque parcours de natation. Sur terre, une équipe médicale mobile suivra l'épreuve.

- Aide extérieure / Abandon matériel

Les concurrents conserveront leur matériel tout le long du parcours : l'abandon ou la récupération de matériel pendant de la course sera considéré comme une aide extérieure et entraînera une disqualification immédiate.

- Abandon course

En cas d'abandon, les concurrents devront le signaler au plus vite aux personnes membres de l'organisation ou à la direction de course et devront restituer les puces. En ce qui concerne les binômes, si un/une swimrunner/euse abandonne ou est disqualifié(e), son équipier est lui aussi mis hors course, il/elle ne peut pas continuer seul(e).

Article 4 – Le matériel

- Généralités

Les chasubles fournies par l'organisateur devront être portées de façon permanente. Il est interdit de les modifier. Elles devront rester visibles tout au long de la course. Les chasubles et la puce de chronométrage seront à restituer à l'arrivée de la course ou en cas d'abandon.

- Équipement obligatoire fourni par l'organisation (à restituer à l'arrivée)

POUR LES DUOS

- 2 chasubles
- 1 puce électronique

POUR LES SOLOS

- 1 chasuble
- 1 puce électronique

- Équipement obligatoire prévu par chaque athlète

- Bonnet de bain (non fourni par l'organisation)
- Combinaison néoprène (shorty autorisé)
- Sifflet sans bille
- Gourde flasque ou tout autre contenant (à utiliser aux ravitaillements)

- Équipement autorisé et conseillé

- Flotteur d'une taille inférieure à 40x30x20cm (type pull buoy)
- Lunettes ou masque de natation
- Chaussures de sport
- Ravitaillement solide
- Plaquettes de main
- Pour les duos : liaison entre athlètes d'une même équipe

En dehors de cette liste, tout autre matériel est interdit.

L'organisateur vous conseille de tester plusieurs fois votre matériel en situation réelle avant la course.



Article 5 – Annulation

En cas d'empêchement indépendant de la volonté de l'organisateur (conditions climatiques, cas de force majeure, conditions de sécurité, arrêté préfectoral,...) l'épreuve sera annulée et les frais d'engagement seraient remboursés aux concurrents, déduction faite de 50% conservés par l'organisation pour les frais de dossier et les dépenses déjà engagées.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. En cas de non présentation de documents demandés pour l'inscription et/ou le retrait du dossard, aucun remboursement ne pourra être exigé par l'athlète.

Pour un binôme, un équipier peut être remplacé par un autre athlète. Prendre contact avec le T.C.A. via l'e-mail suivant : infoswimrundemesquer@gmail.com. La date limite pour ce changement étant fixée au Vendredi 26 Mai 2023 à minuit.

Article 6 – Arbitrage

L'arbitrage est assuré par la direction de course :

- En aucun cas, les décisions des organisateurs ne pourront être remises en cause.
- L'organisation pourra décider d'une disqualification et/ou du non classement d'une équipe en cas de non-respect du règlement.
- L'organisation pourra décider de l'abandon d'un athlète si ce dernier est jugé dans un état de fatigue ou de santé insatisfaisant.

Article 7 – Droit à l'image

L'organisation se réserve le droit d'utiliser l'image des participants à des fins de promotion des communes concernées ou de l'épreuve.

Article 8 - Acceptation du règlement

Par son inscription, le concurrent accepte complètement et intégralement le présent règlement.

